

Barguillère Sports Loisirs
4 espace Serge Rumeau
09 000 Saint Pierre de Rivière

*Pour toute information concernant ce
séjour , vos contacts :
Jean-Claude et Marie-Odile Rivère*

St Pierre de Rivière le 22 novembre 2024

Annexe 12
DESCRIPTIF SÉJOUR
Argelès sur Mer

**CE séjour s'adresse aux isards (voir le programme) ainsi qu'aux randos santé
Il est ouvert prioritairement aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de
randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance
RC ou plus.**

**Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée , avec licence 2024/2025 avec
assurance RC ou plus, qui prendront l'adhésion au club.**

Nombre de participants : 30 personnes environ

Date : du 5 au 12 avril 2025

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME

Les participants sont attendus au camping « le domaine des Mimosas » Chemin de la
Massane, à Argelès sur Mer (à côté du château de Valmy) le 5 avril dans l'après-midi . Une
1ère randonnée sera proposée le matin avec un rendez-vous donné ultérieurement ; Fin de
séjour le 12 avril 2025 , départ avant 10 h puis une courte randonnée .

Aller et retour en covoiturage sous la responsabilité des participants.

2 groupes de randonnées seront organisées selon les jours , encadrées par des
accompagnateurs de BSL.

HÉBERGEMENT/ RESTAURATION/ ACCOMPAGNEMENTS

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 275 € par personne,

Ce prix comprend :

- l'hébergement sur la base de 2 à 3 personnes par chambre en
appartement de 5 à 6 personnes .
- la taxe de séjour ,
- les contributions EIT (FFRP et CDRP)
- Les 7 repas du soir,
- L'accompagnement des randonnées par des accompagnateurs du club

BSL

Ne sont pas compris

- l'assurance annulation facultative de 18 euros
- Le voyage, Aller et Retour ainsi que les déplacements sur place, basés sur le covoiturage
- les petits-déjeuners et pique-niques préparés par chacun dans l'appartement
- Le ménage, en particulier le ménage de fin de séjour
- les draps : 20 euros par lit (sur demande) payables à l'arrivée
- et le linge de toilette : 20 euros par personne (sur demande) payables à l'arrivée
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris
-

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 25 novembre 2024

Cette inscription sera matérialisée par l'envoi de 2 chèques:

- l'acompte de 85 € ou 103 € avec l'assurance-annulation
- le solde de 190 euros qui sera prélevé un mois avant le début du séjour

Le tout envoyé à Barguillère Sports loisirs, 4 bis Espace Serge Rumeau , 09000 Saint-Pierre-de-Rivière avant le 10 décembre 2024

Iban BSL :

FR76 1660 7000 5005 0194 5806 775 CCBPFRPPPPG

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances en PJ à cet envoi, ou en le téléchargement sur le site dans la rubrique Activités/séjours/assurance

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages par véhicule sous la responsabilité de chacun. Déplacement d'environ 330 km aller-retour hors trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

En cas d'annulation , les frais retenus seront les suivants :

- du 5 janvier au 4 février 2025 15% du montant du séjour
- du 5 février au 4 mars 80 % du montant du séjour
- du 5 mars au 5 avril 100 % du montant du séjour
-

Dans tous les cas, les contributions EIT, la prime d'assurances si souscrite et un montant de 15 euros de frais de dossier seront retenus

.DIVERS

Une réunion des participants sera organisée en mars 2025

Les Conditions générales de vente et notice sur les assurances sont consultables sur le site de barguilleresportsloisirs.fr rubrique Activités/ séjours .